

La Processionnaire du Pin, *Thaumetopoea pityocampa D. & Schiff.*

Table des matières

| | |
|--|----------|
| | 0 |
| TABLE DES MATIÈRES | 1 |
| 1. Critères de reconnaissance | 2 |
| 2. Description..... | 2 |
| 3. Cycle de reproduction | 2 |
| 4. Plantes hôtes | 2 |
| 5. Ennemis naturel | 3 |
| 6. Risques pour la santé..... | 3 |
| 7. Stratégies de régulation..... | 3 |

1. Critères de reconnaissance

Sa présence se trahit lorsque les nids soyeux blancs devenant bruns avec le temps, apparaissent aux extrémités des branches de pins, voire de cèdres, le plus souvent en partie haute. En général, les chenilles les construisent en octobre ou novembre pour se protéger du froid. Ils sont donc sur la face la mieux exposée au soleil des arbres.

Les aiguilles mangées sont également significatives, rameau par rameau, de l'extrémité en revenant vers le tronc.

En dernier lieu, les processions au printemps sont au sol très particulières et ne laissent pas de doute au diagnostic si l'on en est témoin. Chaque chenille tissera en se déplaçant un « Fil d'Ariane ». Celui qui correspond à la descente de nymphose, constitué du brin de chaque individu du nid, se retrouve sur l'écorce et permet de savoir si les processions ont débuté. En général, tous les individus du nid le quittent simultanément.

Pour retrouver la fiche de reconnaissance, développé par l'Observatoire des Chenilles processionnaires, [cliquez ici](#).

2. Description

Les œufs sont déposés par centaines sous forme de manchons gris recouverts des écailles de la femelle soit autour de rameaux, soit autour d'aiguilles.

La chenille mesure de quelques millimètres à l'éclosion jusqu'à 40mm en fin de cycle. Elle est sombre, très velue et porte des taches orangées longitudinales, alignées sur le dessus et le côté du corps.

Le papillon mesure de 35 à 40 millimètres d'envergure. L'aspect global est clair, grisâtre, sagitté posé. Le corps est velu. Le mâle se reconnaît à ses antennes pectinées, plus épaisses.

3. Cycle de reproduction

Les œufs éclosent de la fin du mois d'août à début octobre. Les chenilles passent par 4 à 5 stades larvaires avant de rejoindre le sol lors d'une procession dite de nymphose qui conduit les chenilles, par dizaines dans un substrat meuble, en file indienne. D'une région à l'autre, cela se produit de février à mai. C'est là qu'elles s'enterrent en se dandinant au sol pour se métamorphoser et émerger 2 à 3 mois plus tard, de juin à août en papillons semi nocturnes. Les 2 sexes se retrouvent grâce à des phéromones sexuelles et les œufs sont pondus pendant l'été sur les extrémités de branches sommitales.

4. Plantes hôtes

La Processionnaire du pin apprécie la plupart des pins avec une préférence pour le pin parasol, le pin d'Alep, le pin noir, le pin maritime, le pin blanc, le pin laricio et le pin sylvestre, mais aussi les cèdres de préférence de l'Himalaya.

Les chenilles défolient l'arbre et cela devient significatif lorsque ce dernier porte plus d'une dizaine de nids. Généralement, les arbres ne sont qu'affaiblis et repartent si le déprédateur est correctement géré.

5. Ennemis naturels

Certains oiseaux insectivores comme les [mésanges bleues](#) ou [charbonnières, coucous, huppes fasciées](#), sont amateurs de chenilles processionnaires. Certains virus, champignons, parasitoïdes, insectes sont également identifiés.

Des chauves-souris telles que la [pipistrelle commune](#) peuvent consommer les papillons.

6. Risques pour la santé

Les chenilles sont urticantes et allergisantes du fait de poils microscopiques qu'elles libèrent sur les supports où elles ont circulé et dans l'air si elles se sentent dérangées. Leur procession d'hiver est donc une période critique vis-à-vis de ce risque notamment pour les enfants et les animaux curieux de leur étonnant cheminement en file indienne.

Les nids sont également potentiellement dangereux. Ils se décrochent l'hiver suivant et sont porteurs de nombreux poils. Leur collecte est donc pertinente.

La Processionnaire du Pin n'est pas un organisme nuisible de lutte obligatoire mais certaines collectivités prennent localement des arrêtés de gestion dont le professionnel concerné se doit d'avoir pris connaissance.

Pour en savoir plus, retrouvez les informations sur le site de l'[Observatoire des chenilles processionnaires](#).

7. Stratégies de régulation

a) Stade adulte

➤ Les pièges à phéromones

Sur l'adulte, les pièges à phéromones fonctionnent correctement. Il vaut mieux choisir des dispositifs adaptés aux grands papillons, plutôt de type tunnel de vol (Modèle TRAMPA G® mis au point par l'INRAE). Sa mise en place doit se faire le plus haut possible dans l'arbre dès juin. Si la capture est nombreuse et il faut prévoir de contrôler et de vider la sache dans le courant de l'été. Parfois, les oiseaux endommagent le sac récupérateur pour y attraper les papillons piégés. La capsule phéromonale est active tout l'été sans remplacement. Le dispositif est réutilisable d'année en année en remplaçant le sac de collecte. Ces piégeages permettent un suivi des populations (monitoring). Ils régulent peu une population déjà nombreuse. Il faut prévoir 1 piège par arbre si ce dernier est isolé, 4 pièges par bosquet en lisière si les arbres sont regroupés, 1 piège tous les 25m en alignement.

➤ **Les lanceurs PaintBall**

La technique du Phéro-ball Pin® consiste à utiliser la confusion sexuelle à large échelle. Des billes de phéromone sont propulsées à l'aide d'un lanceur de paintball sur les troncs ou supports en hauteur (environ 6m de haut). L'espace est ainsi saturé en phéromones sexuelles et la reproduction est perturbée. La technique nécessite une formation préalable. Elle n'est pas très adaptée aux arbres isolés et au milieu urbain. L'opération se prévoit en juin à la densité moyenne de 180 billes par hectare.

b) Stade larvaire

➤ **Les insecticides de biocontrôle**

On peut également cibler la chenille notamment jeune avec des produits de biocontrôle à base de *Bacillus thuringiensis*. Les pulvérisations se feront sur l'arbre entier de septembre à novembre. La technique est alors soit soumise à la réglementation biocide si l'on envisage l'impact de l'insecte sur la santé humaine, soit phytosanitaire si l'on privilégie la santé de l'arbre.

c) Stade nid

➤ **L'échenillage**

L'échenillage est également une solution très pertinente. Les nids sont souvent au sommet de l'arbre mais quand il est possible de les atteindre, les couper et les évacuer est très efficace. En journée les chenilles sont au nid et seront donc éliminées avec leur destruction, l'idéal étant par incinération. La manipulation et le transport de ces coupes particulières doivent être entreprises avec de bonnes précautions pour que les chenilles ne s'échappent pas et que les opérateurs restent saufs.

Enfin, la lutte peut se mettre en place à l'occasion de la procession de nymphose. Ce sera l'Eco-piège® par exemple. Les chenilles lorsqu'elles vont descendre sur le tronc vont trouver un dispositif de gouttière étanche fixée sur l'écorce qui les conduira dans une sache remplie de terreau ou de tourbe. Elles s'y enterreront sans difficulté. La collecte puis la destruction du sac récepteur permet d'interrompre le cycle. Le procédé est très efficace si le dispositif est bien étanche. Il ne limite pas les dégâts faits sur l'arbre la première année puisque les chenilles continuent de dévorer les aiguilles mais réduit largement le risque d'urtication lors des processions. Sa mise en œuvre se fait sans formation obligatoire préalable. Il faut installer le piège si possible hors d'accès du public mais sous le houppier. Il est recommandé de mettre en place le piège en décembre ou janvier. Les saches seront récupérées en juin. Leur destruction peut être problématique compte tenu du terreau parfois humide qu'elles contiennent.

Les différentes méthodes de gestion peuvent être cumulées ou mises en œuvre séparément. La dernière est simple en mise en œuvre et peut-être tardive. Elle n'est cependant que curative. Les quatre autres sont plus précoces, sans ou avec des dégâts limités pour les arbres.

**Pour toute question, contacter le SVP Bioagresseur
tél : 02 34 69 56 14**

Bénéficiez de conseils en vous rendant sur la page des [SVP de l'Uep](#) de votre espace adhérent

Conformément au code sur la propriété intellectuelle,
toute reproduction ou transmission de cette fiche est
strictement interdite, sauf accord formel de l'Uep



**Transfert et reproduction
strictement interdits**